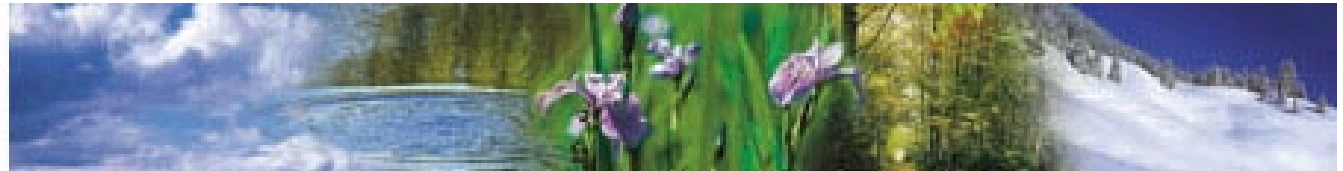


# L 'évaluation d 'impacts sans frontières



AQÉI-OAIA

Atelier sur les impacts transfrontaliers

Montréal 5-6 février 2003

M. Gaucher, Direction des Affaires intergouvernementales

# Contexte général

- Problématiques environnementales de nature :
  - mondiale (ex. couche d'ozone, changements climatiques);
  - nord-américaine (ex. mouvements de déchets et de substances dangereuses);
  - canado-américaine (ex. pluies acides, smog, eaux limitrophes et transfrontalières);
  - « locales » (ex. projets d' autoroutes, gazoducs).
- Coopération intergouvernementale nécessaire à divers niveaux, selon la nature du problème.

# Contexte général (suite)

- Constitution canadienne - Environnement - champ de compétence partagé entre le fédéral et les provinces.
- Lois fédérales dans ce domaine ne sont donc pas prépondérantes et le gouvernement fédéral n'a pas l'exclusivité des relations internationales.
- Québec par conséquent actif dans les dossiers relatifs aux problématiques transfrontalières susceptibles d'avoir un impact sur son territoire, sa population et ses juridictions.

# Québec - Coopération internationale

- Présent dans les grands forums internationaux qui interpellent les compétences du Québec :
  - Développement durable et biodiversité;
  - Changements climatiques;
  - Gestion de l'eau;
  - Expertise québécoise en évaluations environnementales très sollicitée à l'étranger.

# Québec - Coopération nord-américaine

- Contexte particulier - USA, Mexique et Canada sont trois fédérations / rôle important des États fédérés / coopération avec gouvernements fédéraux.
- Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE):
  - Accord parallèle (ALÉNA) / Commission de Coopération Environnementale (Montréal);
  - Provinces signataires AIC (Qc, Alb., Man.) / Concertation fédérale-provinciale;
  - Évaluations stratégiques (ex. intégration marché de l'électricité vs environnement).

# Québec - Coopération canado-américaine

- Accord Canada-USA sur la qualité de l'air:
  - Annexes / pluies acides / précurseurs du smog;
  - Participation aux négociations et membre Comité USA-Canada de la qualité de l'air.
- **Commission Mixte Internationale (CMI)**
  - Participation au Conseil d'étude international sur le Fleuve Saint-Laurent et le Lac Ontario.

# Québec - Coopération multilatérale entre États fédérés

- Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs:
  - 8 États limitrophes des Grands Lacs, Qc et Ont.;
  - Signataire de la Charte des Grands Lacs 1985 et Annexe 2001- prélèvements d'eau.
- Commission des Grands Lacs:
  - 8 États limitrophes des Grands Lacs;
  - Qc et On. membres associés depuis 1999.
- Entente de gestion de plan d'eau limitrophe:
  - Lac Champlain (Qc-NY-Vt).

# Québec - Coopération multilatérale entre États fédérés (suite)

- Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada:
  - 6 États (VT, ME, NH, CT, RI, MA) et
  - 5 Provinces (Qc, NB, NÉ, IPÉ, TN);
  - Plans d'action conjoints sur le mercure, les pluies acides, les changements climatiques;
  - Projet « Data Without Borders » - monitoring « régional » de la qualité de l'air / smog.

# Québec - Coopération bilatérale entre États fédérés

- Ententes de coopération environnementale:
  - États frontaliers (New York, New Hampshire, Maine);
  - Provinces voisines (NB et Ontario).
- Entente de gestion de plans d'eau limitrophes:
  - Lac Memphremagog (Qc-Vt);
  - Baie Missisquoi (Qc-Vt).

# Québec - Coopération multilatérale et bilatérale sur la scène canadienne

- Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) / Fed. + Provinces + Terr.
- Rencontre mixtes des ministres environnement & énergie (pollution de l'air / changements climatiques).
- Entente Canada-Québec sur le Fleuve St-Laurent.

# Québec - New York

- Entente sur la gestion du Lac Champlain:
  - Initialement signée en 1988, renouvelée en 1992, 1996 et 2000 / Comité directeur du Lac Champlain;
  - Gestion de l'eau et assainissement, protection écosystèmes, pêche, contrôle sp. envahissantes, corridor récréotouristique.
- Entente de coopération environnementale:
  - Signée en 1993 / Comité conjoint Qc-NY - Directions régionales (Qc-16 et NY-5);
  - Portée générale / Échange d'information et concertation, particulièrement sur les sujets « transfrontaliers ».

# Québec - Ontario

- Coopération dans les cadres multilatéraux:
  - Grands Lacs / Saint-Laurent;
  - CCME.
- Entente de coopération environnementale:
  - Signée en 1988 / Comité conjoint Qc-Ont.;
  - Portée générale / Échange d'information et concertation;
  - Modernisation de l'entente actuellement envisagée.

# Conclusions

- Prévention et correction des problèmes environnementaux transfrontaliers nécessite des actions concertées dans les forums mondiaux, nord-américains, canado-américains et directement entre États fédérés, selon la nature du problème.
- Penser globalement - agir localement / États fédérés plus près de l'action / États fédéraux ont tout avantage à se concerter de façon plus étroite avec leurs États fédérés.

## Conclusions (suite)

- Coopération multilatérale et bilatérale entre États fédérés très dynamique / « Régions naturelles » d'intérêts communs.
- Relations de bon voisinage entre États et Provinces limitrophes (compréhension mutuelle vs prévention de conflits transfrontaliers).
- Coopération environnementale dans le respect des juridictions et procédures de chacun / Prise en compte des impacts transfrontaliers dès les phases initiales des projets.

# Le Québec



ETM

Québec